



À M. Gilles Pilon, Éditeur, Journal de Prévost

Une pièce recyclée n'est pas une pièce scrap

Bonjour Monsieur Pilon,

Mon nom est Erick Dubois et je voudrais m'exprimer dans votre journal en rapport à l'article (les Volvos coûtent trop cher). Car malheureusement, je crois que Monsieur Parisot ne sait tout simplement pas de quoi il parle, car une pièce recyclée n'est pas une pièce scrap et certainement pas une pièce plus dangereuse que l'original.

En connaissance de cause, j'ai vendu un véhicule à Monsieur Parisot, soit une Jetta 85 pour les pièces, mais il a décidé de la laisser sur la route! Et il se permet de dire de ne pas poser de pièces recyclées, car la sécurité des policiers et des citoyens et lui donc n'est-il pas un danger public! L'afficheur indiquait plus de 300 000 km! Donc sauf votre refus, j'aimerais débattre mon point de vue face à ce sujet.

Erick Dubois

N.D.L.R. (Comme le journal a présentement une fréquence mensuelle, nous avons cru correct de demander la réaction de M. Parisot pour la présente édition)

Réponse de M. Charles Parisot à M. Erick Dubois

Monsieur Dubois,

Je suis d'accord quand vous parlez de pièces recyclées; mais dans le sujet qui vous intéresse, nous parlons d'une pièce usagée.

Ma propre définition d'une pièce réusinée est une pièce qui a été démontée et réparée à neuf. Cette pièce est accompagnée d'une garantie tandis qu'une pièce usagée ne comporte pas toujours et obligatoirement une garantie. Une pièce usagée est retirée d'un véhicule qui, pour une raison ou une autre, a été dirigée dans une cour de recyclage.

La pertinence de mon interrogation est à l'effet que l'on parle d'une pièce usagée, cela signifie qu'elle a habituellement fait l'objet d'une vérification visuelle. Et généralement, comme vous le savez personnellement, une pièce non réusinée ne fournit que l'historique dudit véhicule consigné par le revendeur.

Lorsque l'on parle d'une crémaillère, nous parlons d'une pièce majeure et maîtresse; nous savons tous que la conduite d'un véhicule d'urgence est souvent mise à rude épreuve.

À titre d'usager de la route, je me fais un devoir de n'utiliser que des pièces neuves sur les parties maîtresses de mes véhicules. Et cela m'a été rentable après 26 ans de conduite sans aucun accident.

Je vous remercie quand même d'avoir porté à la connaissance du public cet épineux problème relié à la installation d'une crémaillère usagée sur un véhicule de police. Personnellement, je ne prendrais jamais le risque de mettre ma vie et celles des autres en danger avec un tel remplacement. À plus forte raison, une telle logique doit s'appliquer dans le cas d'un véhicule de police qui, en urgence, voyage parfois à très haute vitesse.

Bien à vous,

Charles Parisot, conseiller district n° 3

Décès de Bruce McGee:

La police de la Rivière du nord sur la sellette

À compter du 26 mars, la coroner Catherine Rudell-Tessier tentera de faire la lumière sur la mort de Bruce McGee, un résident de la rue Principale à Prévost, survenue dans des circonstances nébuleuses en juillet dernier.

L'enquête du coroner se tiendra au Palais de justice de Saint-Jérôme et pourrait durer cinq jours.

Bruce McGee est décédé une nuit de juillet après avoir été happé par un véhicule alors qu'il faisait de l'auto stop sur la route 117.

Quelques heures avant l'accident, il aurait été intercepté par des policiers de la Régie de police de la Rivière du nord qui, au lieu de l'amener au poste ou de le raccompagner chez lui l'auraient reconduit à quelques centaines de mètres du bar Olympe au sud de la municipalité.

La coroner va aussi se pencher sur le travail des quatre policiers qui auraient été impliqués dans cette affaire en juillet dernier.

La poule aux œufs d'or se meurt

Forte diminution de l'achalandage au Parc de la Rivière-du-Nord

Les protestations vigoureuses et répétées des utilisateurs du Parc de la Rivière-du-Nord au sujet de la tarification n'étaient pas vaines.

En effet, les statistiques pour l'année 1999 révèlent une diminution de 69,7% à l'entrée de Prévost.

En 1998, à l'entrée de Prévost on avait accueilli 18 491 personnes, alors que les statistiques de 1999 font état de 10 168 entrées, soit 45% de moins.

En outre, l'achalandage aux activités a également subi un recul important; le vélo avait attiré 7 948 adeptes en 1997 contre 5 689 en 1998 et 5 348 en 1999, soit des diminutions de 26,3% et de 32,7% par rapport à 1997

Finalelement, l'achalandage total aux différentes activités est tombé de 76 511 personnes en 1997 à 66 462 en 1998 et à 64 610 en 1999.

TABEAU 11-B - Achalandage entrées Lafontaine et Prévost

	Lafontaine (autos)	Prévost (pers.)
1993	7 578	338
1994	7 826	1 807
1995	1 885	2 398
1996	1 665	1 902
1997	671	24 092
1998	719	18 491
1999	810	10 168

Source : Parc régional de la Rivière-du-Nord

Même si les autorités ont réagi pour éviter la dégringolade de la clientèle, il ressort clairement qu'un fort pourcentage des usagers ont déserté les activités

vélo et ski sur l'ensemble du territoire.

Il faudra attendre les statistiques de l'année 2000 pour tirer des conclusions significatives.

TABEAU 10 - Achalandage aux activités

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Personnes	2 716	3 166	6 332	4 496	5 948	6 797	8 222	7 393	5 736
Piétons	18 638	17 035	19 960	30 604	41 315	48 853	46 402	43 860	43 527
Vélo	502	508	1 036	2 201	7 267	7 569	7 948	5 855	5 348
Ski	3 745	4 614	4 505	5 000	8 795	4 508	9 882	5 689	5 849
Pêche				613	1 178	1 117	1 546	1 633	1 820
Raquette	0	55	38	83	88	37	96	32	24
Glissade	0	333	144	350	881	334	389	0	91
Canot	0	0	0	0	139	42	29	2	216
Total	27 592	27 703	34 008	45 341	67 606	71 253	76 511	66 462	64 610

Source : Parc régional de la Rivière-du-Nord

Je veux parler à quelqu'un...

Thérèse...

Il y a quelques temps un camion de la compagnie de câble est passé devant ma fenêtre. Encore sous le choc du décès de mon conjoint, je n'y ai pas porté trop attention.

Quelques heures plus tard, alors que j'ouvrais le téléviseur pour regarder les informations, quelle ne fut pas ma surprise de constater que le service du câble était interrompu...

Malgré ma peine et mon désarroi, j'entreprends de téléphoner à la compagnie de câble pour savoir ce qui s'était passé.

Pendant plus d'une heure, je me suis promenée sur des boîtes vocales à choix multiples qui ne menaient nulle part.

Impossible de parler à un être humain en suivant les instructions. J'ai même demandé l'aide de la téléphoniste de Bell pour qu'elle compose le numéro pour moi. Peine perdue, chez Bell on n'offre plus ce service aux personnes âgées.

Finalelement, en «trichant» sur les consignes de la boîte vocale, j'ai réussi à parler à un employé de la compagnie de câble.

Gentil et avenant, le monsieur m'a promis que «quelqu'un» me téléphonerait.

Une heure plus tard, un autre préposé, tout aussi gentil et compréhensif, après m'avoir écouté, me dit qu'il allait réparer l'erreur commise par son entreprise. Celle-ci ayant

été averti de la mort de mon conjoint avait tout simplement décidé de couper le câble sans même m'en parler.

Si j'avais pu parler à un être humain dès le début plutôt que de traiter avec des boîtes vocales, l'affaire se serait réglée sans que personne ne soit frustré, sans qu'on perde de temps, sans que personne ne doive s'excuser.

Les compagnies, les organismes publics et plusieurs organisations utilisent maintenant des boîtes vocales pour traiter avec leur clientèle sans se soucier que ces boîtes vocales soient efficaces et capables de répondre aux besoins de la clientèle.

À l'avenir, je veux parler à quelqu'un...